

Règlement du jeu Tirage au sort Prix des startups Hippolia by Equita

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Pôle de compétitivité Filière équine, Pôle Hippolia, Association Loi 1901, N°SIRET 422 808 949 000 40, dont le siège est Maison du Cheval, Campus EffiScience - Bât. Erable, 8 rue Léopold Sedar Senghor, 14460 Colombelles,

Organise un jeu consistant à voter pour un prix intitulé « Prix des startups Hippolia by Equita en partenariat avec GRANDPRIX », gratuit et sans obligation d'achat, selon les modalités exposées dans le présent règlement.

Ce jeu est organisé en partenariat avec Equita - GL events Exhibitions, Société Anonyme, N°SIRET 35157175700035, dont le siège est 59 quai Rambaud – CS 50056 69285 LYON Cedex 02 et GRANDPRIX GROUP, Société par actions simplifiée, N°SIRET 498 023 084 00045 dont le siège est 48 rue Lehot 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Ce jeu est mis en place à l'occasion de l'édition 2024 d'Equita Lyon, le Salon du cheval de Lyon, en lien avec le « Village des startups Hippolia » situé dans le salon, Eurexpo, Boulevard de l'Europe 69686 Chassieu Cedex – France, emplacement PDL-XX(numéro de stand à venir) et en ligne.

Il se déroule du 28/09/2024 au 02/11/2024 23h59.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toutes les personnes physiques domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse) disposant d'une connexion Internet, ou se présentant sur le stand du Village des Startups, et disposant d'une adresse mail valide. Ne peuvent toutefois participer les salariés du Pôle Hippolia et de GRANDPRIX GROUP ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du jeu.

Le Pôle Hippolia se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de l'ensemble de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier d'un lot.

En tout état de cause, toute indication d'identité, d'adresse email incomplète, fausse, usurpée et/ou erronée, entraîne l'élimination immédiate du participant concerné.

Tout participant qui essaye d'intervenir sur le système informatique du jeu, de quelque manière que ce soit, notamment pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du jeu.

En participant au jeu, le participant reconnaît et déclare avoir pris connaissance du présent règlement dans son intégralité, et accepte de s'y conformer.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Pour participer au jeu, le participant devra avoir respecté les étapes suivantes :

- Disposer d'une adresse électronique valide
- Transmettre les informations permettant de remplir le formulaire
- Donner le nom de la startup qu'il souhaite voir remporter le prix des startups Hippolia by Equita en partenariat avec GRANDPRIX

L'instant exact de participation est considéré comme étant le moment où le message indique que la participation a bien été prise en compte.

Chaque participant n'a le droit de ne voter qu'une seule fois. En cas de votes multiples, seul le premier vote sera pris en compte. Il est formellement interdit d'acheter une voix : c'est à dire un vote avec une contrepartie (invitations, réduction, code promo, goodies...).

Chaque participant est en mesure de contacter, à tout moment, le Pôle Hippolia à l'adresse du jeu pour demander l'annulation de sa participation au jeu.

ARTICLE 4 : DOTATION

Un tirage au sort sera effectué le 06 Novembre 2024 à 14h30. 66 lots sont à gagner selon la répartition suivante :

LOTS

LOT 1	Un couvre rein Hippolia
LOT 2	Un tapis de selle Hippolia
LOT 3	Abonnement de 1 an à GRANDPRIX magazine + Grand prix TV
LOT 4	1 petit pot de boue marine
LOT 5	1 petit pot de boue marine
LOT 6	1 petit pot de boue marine
LOT 7	1 petit pot de boue marine
LOT 8	1 petit pot de boue marine
LOT 9	1 petit pot de boue marine
LOT 10	1 petit pot de boue marine
LOT 11	1 petit pot de boue marine
LOT 12	1 petit pot de boue marine
LOT 13	1 petit pot de boue marine
LOT 14	1 échantillon d'huile de massage
LOT 15	1 échantillon d'huile de massage
LOT 16	1 échantillon d'huile de massage
LOT 17	1 échantillon d'huile de massage
LOT 18	1 échantillon d'huile de massage
LOT 19	1 échantillon d'huile de massage
LOT 20	1 échantillon d'huile de massage
LOT 21	1 échantillon d'huile de massage
LOT 22	1 échantillon d'huile de massage
LOT 23	1 échantillon d'huile de massage
LOT 24	1 licol OGALO
LOT 25	1 casquette + bon d'achat de 30 euros
LOT 26	1 t-shirt + 1 stylo
LOT 27	1 t-shirt + 1 stylo
LOT 28	1 casquette + 1 stylo
LOT 29	1 seau d'écurie IN-Flux
LOT 30	1 seau d'écurie IN-Flux
LOT 31	1 doudoune In-Flux
LOT 32	1 doudoune In-Flux
LOT 33	1 bon de réduction de 50% sur nos produits

LOT 34	1 bon de réduction de 50% sur nos produits
LOT 35	1 produit de la gamme NUTRISPIR Ah
LOT 36	1 produit de la gamme NUTRISPIR Ah
LOT 37	1 produit de la gamme NUTRISPIR Ah
LOT 38	1 tapis CAVAL APP
LOT 39	1 veste + 1 doudoune HORSPLACE

Le Pôle Hippolia ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Le Pôle Hippolia certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

Le Pôle Hippolia pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, remplacer tout ou partie des lots.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation et ne sera ni transmissible à des tiers, ni échangeable à la demande du gagnant contre une autre dotation.

Le gagnant ne pourra en tout état de cause prétendre obtenir la contre-valeur financière de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Le gagnant qui renoncerait à son lot, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes les dépenses personnelles additionnelles non comprises dans la dotation sont entièrement et exclusivement à la charge du gagnant.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES DOTATIONS

La désignation des gagnants sera effectuée par tirage au sort. Un seul lot peut être attribué par gagnant.

Les gagnants seront informés de leur gain le 06 Novembre 2024, ou, à défaut, dans les 30 jours ouvrés, par courrier électronique, selon les informations renseignées lors de leur inscription au jeu.

Pour bénéficier de sa dotation, chaque gagnant sera contacté par email. Le gagnant devra confirmer par retour de ce mail, son acceptation de la dotation, dans un délai maximum de 8 jours ouvrés, à compter de l'envoi de l'e-mail de confirmation du gain, en indiquant notamment un numéro de téléphone et une adresse postale auxquels il pourra être contacté.

A défaut de réponse du gagnant dans le délai précité ou en cas de renonciation du gagnant à sa dotation, ou plus généralement si le gagnant ne peut ou ne veut bénéficier de la dotation gagnée pour quelque raison que ce soit, le gagnant perd le bénéfice complet de son gain et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie, conformément à l'article 4 du présent règlement.

La dotation sera alors considérée comme abandonnée par le gagnant et reprise par le Pôle Hippolia qui pourra l'attribuer à un autre participant.

ARTICLE 6 – PUBLICITE

Sauf avis contraire, les gagnants autorisent le Pôle Hippolia, ses membres et partenaires, ainsi qu'Equita – GL events Exhibitions, à utiliser notamment leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence sur tout support et tout moyen pour les communications relatives au jeu, et ce, pendant 6 mois à compter de la date de clôture du jeu, et sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits ou avantages que la dotation gagnée.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du présent règlement.

La responsabilité du Pôle Hippolia ne saurait être engagée en raison :

- De l'impossibilité de désigner ou de joindre un gagnant, et ce quel que soit le motif.
- De tout problème lié à l'envoi de la dotation. Le Pôle Hippolia ne pourra notamment être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté du Pôle Hippolia, ils resteront définitivement la propriété du Pôle Hippolia.
- De survenance d'événements présentant le caractère fortuit ou de force majeures, privant partiellement ou totalement le participant de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.
- De tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu, et notamment des dysfonctionnements des lignes téléphoniques et du réseau Internet, de l'indisponibilité du site, des défaillances du serveur.

Le Pôle Hippolia se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, le Pôle Hippolia était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

ARTICLE 8 – REGLEMENT DU JEU

La participation du jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le Pôle Hippolia se réserve la possibilité de prendre toute décision estimée utile pour l'application et l'interprétation du présent règlement, sous réserve d'en informer les participants. Toute infraction au présent règlement est susceptible d'entraîner la nullité de la participation du participant.

En cas de fraude constatée lors du déroulement du jeu, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de sa volonté, le Pôle Hippolia pourra éventuellement modifier, écourter, reporter ou annuler le jeu.

Le règlement est accessible sur le Village des startups Hippolia.

Il pourra être remis, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande écrite avant le 06 novembre 2024 à l'adresse suivante : Pôle Hippolia Maison du Cheval, Campus EffiScience - Bât. Erable, 8 rue Léopold Sedar Senghor, 14460 Colombelles

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes ou insuffisamment affranchies.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

En application de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles fournies par chaque participant inscrit, revêtent un caractère obligatoire pour la prise en compte de son bulletin. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en envoyant un courrier à l'adresse suivante : contact@hippolia.org.

Le participant qui exercerait son droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du jeu, sera réputé renoncer à sa participation au jeu.

Avec l'accord de chaque participant, matérialisé par l'acceptation de l'opt-in (case à cocher) « *J'accepte de recevoir des communications du Pôle Hippolia* » et « *j'autorise le Pôle Hippolia à communiquer mon email à GRANDPRIX et aux entreprises du Village des Startups 2024.* », les données collectées le concernant pourront être utilisées à des fins d'opérations promotionnelles.

ARTICLE 10 – LITIGES

Toute contestation relative au jeu devra obligatoirement intervenir par écrit, à l'adresse suivante : Pôle Hippolia Maison du Cheval, Campus EffiScience - Bât. Erable, 8 rue Léopold Sedar Senghor, 14460 Colombelles, dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date de désignation du gagnant.

Les litiges seront portés en derniers recours devant les tribunaux français compétents.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par le Pôle Hippolia.